

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 278

Objet : Création d'un city stade (foot 5) couvert sur le parc Kennedy au 27-29 avenue du Président Kennedy à Neuilly- plaisance.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la demande croissante des nocéens de pouvoir bénéficier d'un city stade dans le quartier des Renouillères,

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur BOAMP le 27/06/2024,

Considérant que les entreprises PARC ESPACE et ART-DAN ILE-DE-FRANCE ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel via la plateforme Maximilien en date du 23/07/2024 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société PARC-ESPACE sise 05 rue Joseph Cugnot à Rambouillet (78120), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 18 / 09 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240829-DM-CAM-2024278-AR
Date de télétransmission : 29/08/2024
Date de réception préfecture : 29/08/2024

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant la création d'un city stade (foot 5) couvert sur le parc Kennedy au 27-29 avenue du Président Kennedy à Neuilly- plaisance avec la société PARC ESPACE sise 05 rue Joseph Cugnot à Rambouillet (78120), conclu pour un montant de 595 908,60 € HT soit 715 090,32 € TTC.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : La durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis.
- Monsieur le Comptable de Service de Gestion du Centre des Finances Publiques de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 29 AOUT 2024

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 18 / 09 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240829-DM-CAM-2024278-AR
Date de télétransmission : 29/08/2024
Date de réception préfecture : 29/08/2024